

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 4 JUIN 2018 À 19 H.

Sont présents :	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4 et maire suppléante
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier
Sont absents :	M. John Pineault	Maire
	M. Yves Martin	Conseiller no. 1

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 18-06-084

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Point 3. Résolution # 18-06-085

Lecture et adoption du procès-verbal du 7 mai 2018

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

Sr Françoise Labranche : Remerciements pour les vœux de condoléance.

Mme Angèle Dresdell : Remerciements pour la commandite de son transport afin de traiter les citoyens.

M.R.C. de Minganie : Adoption d'un règlement visant à modifier les limites du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Les Entreprises PEC : Résiliation du contrat d'entretien des chemins d'été et d'hiver.

Évêché de Baie-Comeau : Entente de principe pour la cession de l'église.

Pêches et Océans Canada : Confirmation des modalités du permis de pêche du homard maintenues, sous-zone 17A, suite aux modifications demandées.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Accusé de réception du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

Comité local d'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste : Demande d'autorisations et de prêt d'équipements.

Mme Marilène Gill, députée de Manicouagan : Soulève, auprès du ministre du Revenu national, la problématique majeure pour les habitants de l'île d'Anticosti concernant les déductions pour les habitants de régions éloignées inscrits dans la zone B plutôt que la zone A.

Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis : Confirmation d'une subvention de 8 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2018.

Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis : Demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles un soutien financier pour le maintien des installations pétrolières d'Anticosti.

Pourvoirie du Lac Geneviève : Appui à notre projet de relocalisation et de repositionnement de l'écomusée en centre d'interprétation de l'histoire, de la culture et de la paléontologie de l'île d'Anticosti.

Point 5. Résolution # 18-06-086

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 mai 2018.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

Point 6. Résolution # 18-06-087

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 18-05 au montant de 48 414.72 \$.

Point 7. Résolution # 18-06-088

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 18-05.1 totalisant une somme de 54 413.11 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 31 mai 2018.

Point 8.

Rapport des conseillers

M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 : Il a pris des images du dépotoir à métal avec le drone, travaillé sur le dossier du golf, achat de la remorque, commande des pièces pour le camion pour tirer la remorque. Il a aussi effectué le raccordement de l'eau à l'Auberge Pointe-Ouest, suivi du dossier de la mise aux normes de l'eau potable et du déménagement du musée dans l'église.

Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 : Gestion des ressources humaines et urbanisme avec l'étude du projet de Solifor.

Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 : Mise sur pied d'un service de garderie et implication auprès des Services préhospitaliers de la Basse-Côte-Nord.

Point 9. Résolution # 18-06-089

Adoption du règlement R139-05-18 portant sur la rémunération des élus

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R 139-05-18 portant sur la rémunération des élus municipaux.

Point 10. Résolution # 18-06-090

Installation d'une borne électrique de 240 volts

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti autorise l'installation d'une borne électrique de 240 volts et s'engage à mettre la mise de fond nécessaire, qui s'élève à des coûts estimés de 1 600 \$ pour obtenir une borne de recharge électrique sur son territoire;

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti s'engage également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de la borne électrique sur le territoire de la Municipalité;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, signe les documents de l'entente.

Point 11. Résolution # 18-06-091

Rapport du maire sur les activités financières de 2017

Ce point est remis à la séance de juillet

Point 12. Résolution # 18-06-092

Service d'ingénierie M.R.C. de Minganie

ATTENDU QUE depuis la dernière décennie, la M.R.C. de Minganie a connu un essor économique important, notamment avec le projet hydroélectrique de la rivière Romaine ;

ATTENDU QUE la quasi-totalité des huit municipalités de la M.R.C. de Minganie sont caractérisées comme dévitalisées ;

ATTENDU QUE sur l'ensemble des huit municipalités qui composent la M.R.C. de Minganie, six ont un indice de vitalité économique variant entre -2,28 et -8,73 ;

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. de Minganie doivent composer également avec le facteur d'éloignement et une dévitalisation de leur population ainsi que des problématiques quant à l'attractivité et au maintien de ressources professionnelles qualifiées ;

ATTENDU QU'en 2015, la M.R.C. a amorcé une démarche visant l'embauche d'un ingénieur au sein de la M.R.C., notamment pour la réalisation de projets gérés et opérés par la M.R.C., dont le complexe aquatique et le bureau d'accueil touristique Manitou ;

ATTENDU QUE la M.R.C. souhaite redéfinir son service d'ingénierie et d'expertise technique en offrant le service à l'ensemble des municipalités de son territoire dans le cadre de projets régionaux ou locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bénéficier de ce service pour ses propres besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, et appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti approuve le projet de mise en commun de services d'ingénierie et d'expertise technique et désigne la M.R.C. de Minganie, l'organisme responsable dudit projet ;

QUE la Municipalité autorise le maire, M. John Pineault, et le directeur général, M. Frédérick Lee, à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

Point 13. Résolution # 18-06-093

Demande au « Fonds du Canada pour les espaces culturels »

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dépose une demande de contribution financière au « Fonds du Canada pour les espaces culturels » ;

ATTENDU QUE le montage financier se répartit comme suit :

CHARGES			
ITEMS	%	Coûts	
Réfection toiture	54,2%	218 000,00 \$	
Enveloppe extérieure	42,2%	170 000,00 \$	
Professionnels	2,1%	8 500,00 \$	
Frais notariés	0,5%	2 000,00 \$	
Intégration des arts	1,0%	3 985,00 \$	
		<hr/>	
		402 485,00 \$	
FINANCEMENT			
ITEMS	%	Mise de fonds	
Conseil de Fabrique	24,8%	100 000,00 \$	
Municipalité	10,1%	40 485,00 \$	
Fonds provincial à confirmer	15,1%	60 760,00 \$	
F.C.E.C.	50,0%	201 240,00 \$	
		<hr/>	
		402 485,00 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Shawna Doucet, et appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti confirme sa mise de fonds de 40 485 \$ dans le projet de création du Relocalisation et de repositionnement de l'Écomusée en Centre d'interprétation de l'histoire, de la culture et de la paléontologie ;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, soit autorisé à signer la demande de financement auprès de Patrimoine Canada pour le « Fonds du Canada pour les espaces culturels ».

Point 14. Résolution # 18-06-094

Acquisition de l'église et du presbytère

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans le projet de création de relocalisation et repositionnement de l'Écomusée en Centre d'interprétation de l'histoire, de la culture et de la paléontologie ;

ATTENDU QUE le site le mieux situé, pour la vocation du centre d'interprétation, est l'église ;

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption désire céder l'église et le presbytère à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ;

ATTENDU QU'une entente de principe a été signée par les deux parties de même que par Monseigneur Jean-Pierre Blais, évêque de Baie-Comeau;

ATTENDU QUE les grandes lignes de l'entente sont :

- Le revenu des loyers est partagé en deux (50/50) entre la Municipalité et le conseil de la fabrique;
- La fabrique ne paie pas de loyer pour l'utilisation de la salle lors de cérémonie;
- Les charges d'entretien sont payées par la Municipalité;
- Les coûts d'électricité et de chauffage sont à la charge de la Municipalité.
- L'église sera désacralisée;
- Les artefacts religieux demeurent la propriété de la fabrique;
- La Municipalité n'entretient pas le cimetière;
- Le temps alloué aux cérémonies religieuses ne doit pas dépasser 10 % de l'utilisation normale de l'édifice;
- Dans le projet de réfection de la toiture et du parement extérieur, le conseil de la fabrique s'engage à fournir une somme de 100 000 \$ dans le montage financier;
- La Municipalité s'engage à aller chercher via du financement public l'équivalent des coûts nécessaires à la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti se porte acquéreur de l'église de Port-Menier auprès du conseil de la fabrique de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption pour la somme d'un dollar canadien (1.00 \$) ;

QUE le maire, M. John Pineault, ainsi que le directeur général, M. Frédérick Lee, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la transaction ;

QUE Me Linda Beaulieu, notaire, soit nommée afin de rédiger le contrat de vente.

Point 15.

Varia

Résolution # 18-06-095

Nomination d'un citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU le départ de M. Robert Smith ;

ATTENDU la nouvelle attribution des compétences municipales entre les élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Charlebois et résolu à l'unanimité :

QUE M. Paul Lévesque soit nommé pour siéger sur le CCU en tant que représentant des citoyens pour un mandat de deux ans;

QUE Mme Shawna Doucet soit nommée pour siéger sur le CCU en tant qu'élue pour un mandat de deux ans.

Point 16.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Une personne est présente.

Point 17. Résolution # 18-06-096

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

Le maire suppléant reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Hélène Boulanger
Maire suppléante

Frédéric Lee
Secrétaire-trésorier